Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV©

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
www.formav.co/explorer

CORRIGE

ANNEXE 1-1 (A rendre avec la copie) 18 pts

Question 1. : A partir du document 1, calculez la TVA à décaisser pour les activités du mois de mai en complétant le tableau ci-dessous. 6 pts

Calcul de la TVA à décaisser de mai

Type de TVA	Montant réel	Montant arrondi à l'euro le plus proche
TVA collectée (0.5+1 pt pour arrondi)	115 810.09	115 810
TVA déductible sur immobilisations (0.5+1 pt pour arrondi)	235.20	235
TVA déductible sur autres biens et services (0.5+1 pt pour arrondi)	101 249.68	101 250
TVA à décaisser (1.5 pt)		14 325

Question 1.2 : A partir de vos résultats, complétez l'annexe 1-2 relatif à la déclaration des taxes sur le chiffre d'affaires. (12 pts)

Ligne 1 : 2 pts
Pour les autres infos : 10 x 1 pt
Si centimes sur déclaration, -1 sur total

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCEREN

ANNEXE 1-2 (A rendre avec la copie) 12 pts

Si vous n'avez à remplir aucune ligne de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher la case ci-contre | 0010 | ☐

A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES

OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)

01	Ventes, prestations de services		
02	Autres opérations imposables	0081	622 200
03	Acquisitions intracommunautaires (dont ventes à distance et/ou opérations de montage :)	0082	
3A	Livraisons de gaz naturel ou d'électricité imposables en France	0230	
3B	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code général des Impôts)	0040	
3C	Régularisations ..... (Important : cf. notice)	0039	

OPÉRATIONS NON IMPOSABLES

04	Exportations hors CE	0032	
05	Autres opérations non imposables	0033	
06	Livraisons intracommunautaires	0034	
6A	Livraisons de gaz naturel ou d'électricité non imposables en France	0029	
07	Achats en franchise	0037	
7A	Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code général des Impôts)	0043	
7B	Régularisations ..... (Important : cf. notice)	0036	

B DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER

			Base hors taxe	Taxe due
	TVA BRUTE			
	Opérations réalisées en France métropolitaine			
08	Taux normal 19,6 %	0208	578 646	113 415
09	Taux réduit 8,5 %	0105	43 554	2 395
9B				
	Opérations réalisées dans les DOM			
10	Taux normal 8,5 %	0201		
11	Taux réduit 2,1 %	0100		
12				
	Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)			
13	Autres taux	0900		
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 A)	0950		
15	TVA entièrement déductible à reverser	0900		
16	Total de la TVA brute due (lignes 08 à 15)			115 810
17	Dont TVA sur opérations intracommunautaires	0035		
18	Dont TVA sur opérations à destination de tiers	0039		

La ligne 11 ne concerne que les DOM. Les autres opérations relèvent du taux de 2,1 % continuent d'être déclarées sur l'annexe 3310 A.

	TVA DÉDUCTIBLE		
19	Biens constituant des immobilisations	0709	235
20	Autres biens et services	0702	101 250
21	Autre TVA à déduire	0056	
	(dont régularisation sur de la TVA collectée (cf. notice))		
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration	8001	
23	Total TVA déductible (lignes 19 à 22)		101485
24	Dont TVA non perçue récupérable par les assujettis bénéficiant d'un remboursement établi dans les DOM	0708	
23A	Indiquer ici le coefficient de taxation forfaitaire applicable pour la période si il est différent de 100 %	%	

	CRÉDIT		
25	Crédit de TVA (ligne 23 – ligne 16)	0705	
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint	8002	
27	Crédit à reporter (ligne 25 – ligne 26)	8001	
	(Cette somme est à reporter ligne 22 de la prochaine déclaration)		

Attention ! Une déduction de TVA créditrice (ligne 23 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées (lignes 29).

	TAXES À PAYER		
28	TVA nette due (ligne 16 – ligne 23)		14325
29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A	8079	
30	Sommes à imputer, exprimées en euros, y compris exemple ci-dessus	8080	
31	Sommes à ajouter, exprimées en euros, y compris exemple ci-dessus	8081	
32	Total à payer (lignes 28 + 29 – 30 + 31) (N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)		14325

Les dispositions des articles 34 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent aux droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.
Si vous réalisez des opérations intracommunautaires, pensez à la déclaration d'échanges de biens à souscrire auprès de la Direction Générale des Douanes et des Droits indirects (cf. notice de la déclaration CA3).

Base Nationale de Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCEREN

ANNEXE 2 (A rendre avec la copie) (13 pts)

Question 2.1 : De quel document s'agit-il ? (Document 2)

Il s'agit d'un extrait d'une convention collective (1 pt)

Question 2.2 : Quel thème aborde ce document ?

Il porte sur la grille de classification des ouvriers charcutiers traiteurs ou grille de salaires. (1 pt)

Question 2.3 : Faisant appel à vos connaissances, donnez la définition d'une convention collective et le nom des partenaires concernés.

Une convention collective est un accord écrit relatif aux conditions de travail et aux garanties sociales accordées aux salariés. (2 pts)

Elle est conclu entre :

- Un ou plusieurs syndicats de salariés et (1.5 pts)
- Un ou plusieurs syndicats ou groupement d'employeurs (1.5 pts).

Question 2.4 : Quel est l'intérêt d'une convention collective ?

Améliorer le cadre contractuel (conditions de travail, départ en retraite...) du salarié dans un corps de métier.(2 pts)

Question 2.5 : Si Monsieur MARIETTE embauche un jeune diplômé, quel sera coefficient de rémunération et son titre ?

Il aura un coefficient de 190 (1.5 pts)
et sera Charcutier-traiteur qualifié 3ème échelon.__(1.5 pts)

Question 2.6 : Compte tenu de sa qualification, quel sera le montant de son salaire brut ?

Son salaire brut sera de 1 580 € (1 pt)

ANNEXE 3 (A rendre avec la copie) (9 pts)

Question 3.1 : Complétez le tableau suivant (3 pts)

Obligations de l'entreprise de procéder à	Oui	Non	Justification
L'élection des membres du comité d'entreprise	☐	x	A partir de 50 salariés
L'élection des délégués du personnel	x	☐	A partir de 11 salariés
La mise en place d'une section syndicale	☐	x	A partir de 50 salariés

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCEREN

Question 3.2 : Qu'est-ce qu'un crédit d'heures ? (2 pts)

Heures de délégation accordées sur le temps de travail, aux représentants du personnel pour exercer leur fonction.

Question 3.3 : Quelle est la compétence d'attribution du Conseil des prud'hommes ? (2 pts)

Règle les litiges relatifs au contrat de travail et aux conditions de travail entre employeurs et salariés.

Question 3.4 : Pourquoi les représentants du personnel sont-ils qualifiés de salariés protégés ? (2 pts)

Ils bénéficient d'une protection contre le licenciement : procédure spéciale avec accord préalable de l'inspection du travail.

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCEREN

ANNEXE 4 (A rendre avec la copie) (20 pts)

Question 4.1 : Le jambon cuit est-il un produit qui subit la crise ? Justifiez votre réponse. (2 pts)

Non, les consommateurs ne se détournent pas du jambon cuit, produit simple et quotidien, car en 2008 le marché progresse de 0.5 % en volume et 1.1 % en valeur.

Question 4.2 : Expliquez la différence entre « évolution en volume » et « évolution en valeur » ? (4 pts)

Volume : en quantités valeur : en résultat financier

Question 4.3 : Donnez la signification du sigle MDD. (2 pts)

Marque De Distributeur

Question 4.4 : Citez trois réseaux de distribution concurrents de la société « MARIETTE TRAITEUR » concernant le jambon cuit ? (3 pts)

Hypermarchés, supermarchés, hard discounters, commerce de proximité

Question 4.5 : Dans le document 4, citez les marques nationales : (2 pts)

- qui gagnent des parts de marché ? Fleury Michon, Herta
- qui perdent des parts de marché ? Madrange, Prédault

Question 4.6 : Indiquer quel est le nouveau produit qui vient d'être lancé sur ce marché et précisez quel en est la cible ? (3 pts)

Le nouveau produit est le jambon de volaille. La cible concerne le consommateur qui cherche un nouveau produit ou qui ne consomme pas de porc.

Question 4.7 : Sur la variable prix du plan de marchéage, quelle a été la stratégie des sociétés Fleury Michon et Herta ? (4 pts)

Dépenses publicitaires promotion importantes

Agressivité tarifaire sur les références piliers

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCEREN

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCEREN

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.